Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Curatelle : Ventes légales de ses biens ?

Par As_sy41

Bonjour,

Ma grand-mère a été placé en maison de retraite, elle n'a encore aucune idée de l'endroit où elle se trouve car ses enfants lui font croire qu'elle est en maison de repos. Les frais sont importants nécessitant la vente de la maison mais voilà mon problème :
L'un de ses enfants a fait une demande pour être curatrice. Cependant, elle n'a pas encore été nommée curatrice par un juge. Cette personne ainsi que deux autres de ses enfants sont en train de vider sa maison et d'organiser un vide maison pour vendre ses biens et se les partagent au passage sans que ma grand-mère soit au courant. Je précise également que mon grand-père est décédé en 2019 et qu'ils avaient signés ensemble une donation entre époux. Ils veulent vendre sa maison alors que la curatelle n'est pas mise en place et tentent aussi de faire en sorte que ma grand-mère ne signe pas la vente de son bien immobilier en la faisant passer presque pour sénile sur un questionnaire envoyé récemment au juge pour le dossier de la curatelle alors qu'elle souffre seulement d'altération des facultés mentales. De plus ils veulent qu'un membre de la famille qui est agent immobilier s'occupe de la vente du bien. Est-ce que tout ceci est-il légal ou non ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par gabi75

informez le juge et le notaire dans les plus brefs délais